

---

## Avis

---

### Avis

Loi sur le régime de rentes du Québec  
(chapitre R-9)

**Régie des rentes du Québec**  
**— Avis de publication des délégations de pouvoirs**  
**sur son site Web**

Loi sur le régime de rentes du Québec (chapitre R-9, a. 23.5 et 23.6) et Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 2, a. 4)

La Régie des rentes du Québec a publié des nouvelles délégations de pouvoirs sur son site Web: [www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca)

Québec, le 14 août 2014

*Le secrétaire général de la Régie des rentes du Québec,*  
ANDRÉ VILLENEUVE

61952